

Bois-Guillaume, le 10 juillet 2024

**Siège social**  
Chemin de la Bretèque  
CS 30059  
76237 Bois-Guillaume cedex  
Tél. 02 35 59 47 47  
accueil76@normandie.chambagri.fr

**Antenne d'Arques-la-Bataille**  
8, rue Verdier Monetti  
76880 Arques-la-Bataille  
Tél. : 02 35 59 47 26  
arques@normandie.chambagri.fr

**Antenne de Fauville-en-Caux**  
15 Rue de la Ferme  
76640 Fauville-en-Caux  
Tél. 02 35 59 47 31  
fauville@normandie.chambagri.fr

**Antenne de Neufchâtel-en-Bray**  
Espace François Mitterrand  
76270 Neufchâtel-en-Bray  
Tél. 02 35 59 44 83  
neufchatel@normandie.chambagri.fr

**Antenne de Bois-Guillaume**  
Chemin de la Bretèque  
CS 30059  
76237 Bois-Guillaume cedex  
Tél. 02 35 59 47 36  
bois-guillaume@normandie.chambagri.fr

**Objet** : Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PONTS ET MARAIS

*Dossier suivi par Madame Alice DOYEN*

Madame,

Par courriel reçu en date du 30 mai 2024, et eu égard aux articles L132-7 et L153-16 du Code de l'Urbanisme et L112-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Les modifications apportent un changement sur le règlement, principalement les articles portant sur les hauteurs des constructions pour la zone 2AU qui passe de 12m à 14m au faitage.

Ces changements n'engendrent pas d'impact ni sur la zone A en production, ni sur le développement de l'activité agricole locale et la constructibilité en zone A pour les exploitants est mieux explicitée.

Ces modifications n'appellent pas de remarques de notre part. A ce titre, nous donnons un **avis favorable** au projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PONTS ET MARAIS.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Sébastien LEVASSEUR  
Vice-Président de la Chambre d'agriculture  
Président de la Commission Territoires

